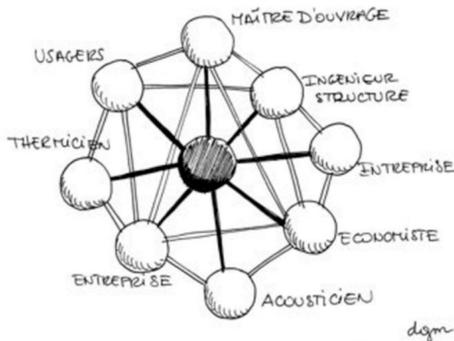


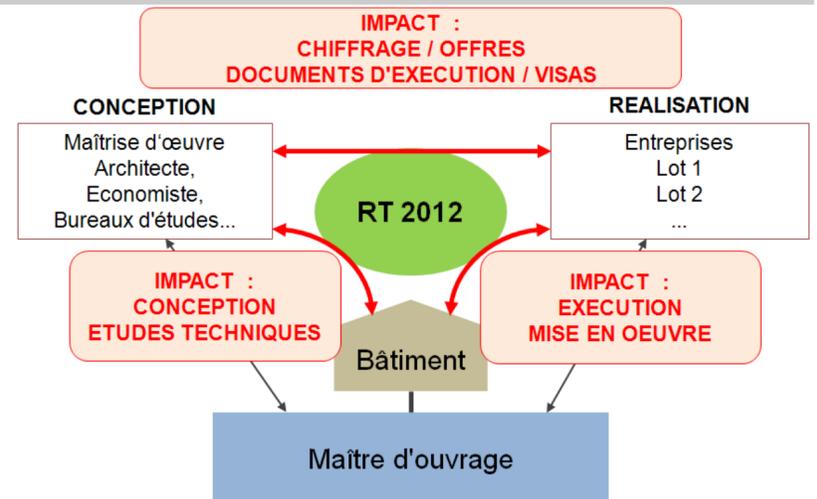
L'application de la RT 2012 : une réussite collective

Applicable pour tous les bâtiments neufs depuis le 1^{er} janvier 2013, la RT 2012 nécessite une implication de tous les participants à l'élaboration et la réalisation d'un projet de construction neuve.



Le respect des exigences de la RT 2012 constitue une démarche globale et collective impliquant les différents intervenants : Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, Architecte, Bureaux d'études, Entreprises, Contrôleur technique, Utilisateur final.

Dès les premières phases d'esquisse et jusqu'à la réalisation en chantier, les exigences de la RT 2012 peuvent avoir un impact à chaque stade du projet.



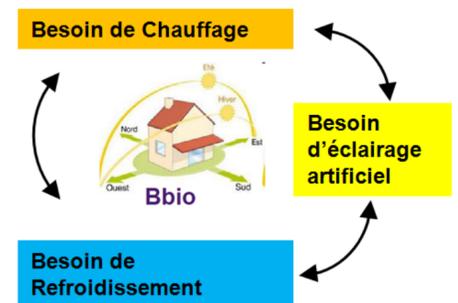
La réussite d'un projet conforme à la RT 2012 nécessite un accompagnement et un suivi par des professionnels compétents. Les maîtres d'ouvrage particuliers peuvent également s'adresser, pour obtenir des conseils pertinents, à l'Espace Info Energie du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de leur département.

caue DORDOGNE

Les exigences de la RT 2012

La conformité d'un bâtiment à la RT 2012 se juge sur un ensemble de critères :

- la limitation des besoins bioclimatiques du bâtiment, vérifiée par un coefficient noté **Bbio**,
- la limitation de la consommation conventionnelle d'énergie primaire calculée, notée **Cep**, exprimée en kWh_{EP}/m².an,
- le respect du confort d'été, pour les bâtiments non climatisés ou considérés comme tels,
- un ensemble d'exigences minimales portant sur les performances du bâti et les dispositifs techniques installés pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage du bâtiment.



La plate-forme de formation des métiers du bâtiment vue par la RT 2012

La plate-forme de formation est un bâtiment à haute performance énergétique affichant le niveau de performance BBC-Effinergie de la RT 2005 (consommation conventionnelle d'énergie primaire < 50% de la consommation conventionnelle de référence).

Le bâtiment n'était pas soumis à la RT 2012 (fonction de la date du PC) et lors de sa conception, le moteur de calcul n'était pas encore disponible en version exploitable.

L'étude thermique RT 2012 du bâtiment a donc été réalisée ultérieurement, en parallèle de la phase chantier.



Néanmoins, la consommation conventionnelle d'énergie, calculée avec le moteur de calcul réglementaire de la RT 2012, est conforme à l'exigence de la RT 2012 :

**Cep bâtiment (RT 2012)
43,0 kWhEP/m².an**

≤

**Cep_{max}
49,5 kWhEP/m².an**

Étanchéité à l'air

La RT 2012 met l'accent sur une performance thermique élevée des parois extérieures des bâtiments. Cela comprend aussi une obligation de moyens pour optimiser l'étanchéité à l'air du bâti, et ainsi limiter les pertes thermiques par les infiltrations d'air parasites.

Dans ce cadre, la plate-forme de formation a fait l'objet d'une attention particulière avec un objectif d'étanchéité à l'air justifié par la mesure pour la zone d'enseignement théorique.

Les deux mesures de perméabilité, réalisées l'une en cours de chantier, l'autre en fin de chantier, ont donné un résultat conforme 30% meilleur que l'objectif.



Test d'étanchéité à l'air avec porte soufflante (« Blower Door »)